

Pêches et forêts

Comme la motion est maintenant en discussion à la Chambre, cela prouve que le gouvernement se préoccupe des conséquences éventuelles que le doublement de la voie pourrait avoir en Colombie-Britannique aux plans de l'environnement, des pêches, de l'incidence sociale et économique. Mais le gouvernement est au fait de ces incidences possibles depuis déjà un certain temps et a mis en place divers dispositifs destinés à supprimer ou à réduire au minimum les effets écologiques et autres des programmes de doublement des voies du CN.

A cet égard, je vous renvoie au groupe de travail fédéral-provincial, au groupe d'étude technique, au comité de direction et au Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales qui sont tous en cause dans le programme d'expansion des lignes ferroviaires principales du CN en Colombie-Britannique. En outre et plus récemment, on a chargé un comité mixte CN-autochtones d'examiner les préoccupations précises des autochtones au sujet de lieux de pêche le long de la rivière Thompson et du fleuve Fraser, des sentiers d'accès à ces lieux et des sites culturels que risquent de détruire ou d'altérer les travaux de construction du CN.

Ce que je veux faire valoir, c'est que les préoccupations des groupes autochtones ne viennent pas juste d'être portées à l'attention du gouvernement par l'entremise du rapport du comité permanent des pêches et des forêts et de la motion proposée à la Chambre portant qu'on n'a mis en place aucun dispositif ou mécanisme pour s'occuper des répercussions écologiques et socio-économiques générales et particulières du programme de doublement des voies du CN. Des groupes d'étude ont été mandatés dès 1980, lorsque le projet de doublement des voies du CN a été proposé.

Le ministère des Pêches et des Océans est chargé au niveau fédéral de veiller à ce que les chantiers ne viennent pas nuire aux stocks de saumon, et en outre de mettre en valeur l'habitat du poisson et de stimuler la croissance des ressources halieutiques. D'après les témoignages obtenus des fonctionnaires des Pêches le 12 février, il est clair que le projet du CN a bénéficié et bénéficie encore d'un très grand apport de travaux de spécialistes et de compétences scientifiques et qu'aucune approbation n'est ni ne sera accordée au projet du CN aussi longtemps que les risques pour les stocks de saumon demeurent inacceptables.

De nombreux spécialistes du domaine de la pêche et de l'environnement ont participé à ces travaux. On a effectué de nombreuses études et de nombreux travaux de recherche, et des programmes d'études sont encore en cours. On a longuement dialogué, consulté et délibéré, on a apporté de nombreux changements aux plans du CN et on peut s'attendre à encore plus de consultations à l'avenir.

● (1700)

La motion dont la Chambre est saisie porte peut-être à croire qu'on a commencé les travaux de doublement des voies du CN sans se soucier de protéger l'environnement et les cours

d'eau poissonneux ou sans tenir compte des inquiétudes exprimées par les autochtones. J'espère que mes remarques vont donner une idée plus juste de la situation actuelle.

J'aimerais maintenant parler de la teneur de la motion du comité permanent des pêches et des forêts. Je vais faire allusion à des témoignages pertinents, à mon sens, de témoins qui ont comparu devant le comité le 12 février. Monsieur le Président, je voudrais que les députés se rendent compte qu'il faut étudier davantage la motion et son libellé ainsi que ses incidences possibles si le CN et les autres parties en cause devaient se conformer à toutes les directives qu'elle renferme.

Dans la première partie de la motion, on demande au gouvernement de retarder d'un an la réalisation du projet de doublement des voies du CN afin d'en évaluer les conséquences sociales et environnementales pour les 36 bandes d'Indiens les plus directement touchées. La première chose que j'ai à dire à ce sujet, c'est que les modalités d'application sont plutôt vagues et qu'on n'y dit pas directement ou indirectement, que les conséquences sociales et environnementales—non seulement pour les autochtones, mais pour tout le monde—ont été et continueront d'être pesées par les organismes responsables. Ces évaluations seraient confiées soit au Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, aux offices fédéral-provinciaux de l'environnement et des pêches qui forment le groupe de travail technique, ou encore au comité conjoint du CN et des Indiens établi dernièrement. Monsieur le Président, ces comités-là vont également étudier tous les travaux de doublement des voies du CN projetés d'ici l'an 2000, et même après, dans les canons de la rivière Thompson et du fleuve Fraser.

La motion ne précise pas si le report d'un an concerne les travaux devant être effectués dans la subdivision Ashcroft lesquels doivent débiter le 1^{er} mars, ou tout autre projet du CN concernant le doublement de ses voies. Cette ambiguïté tient au fait que le projet Ashcroft sera exécuté sur un tronçon de la voie principale le long duquel deux et non pas 36 bandes indiennes ont des réserves adjacentes à l'emprise du CN. Ces bandes sont la bande Oregon Jack Creek située tout à fait au nord du projet Ashcroft et la bande Cook Ferry située tout à fait au sud.

En outre, si on s'en tient aux témoignages des représentants de Pêches et Océans et ceux du CN, tout report d'une année du projet Ashcroft constituera à toute fin pratique un report de deux ans, le repoussant à l'hiver de 1987. En effet, le CN doit commencer ses travaux le 1^{er} mars au moment où les eaux sont encore basses et, chose non moins importante, en raison des restrictions imposées par le cycle migratoire du saumon rose, il ne devrait pas y avoir de montaison de saumon ni de fraie là où les travaux devraient être exécutés d'ici le mois de mai. Les responsables du ministère des Pêches refusent d'autoriser le CN à entreprendre des travaux quelconques sur le cours d'eau pendant l'hiver de 1986. Si le report d'un an est valable pour tous les projets du CN, tous les travaux préliminaires à Blue River, par exemple, entrepris l'an dernier et encore inachevés, seront suspendus.